

# Newsletter 2ème trimestre 2021

## NOUVELLES DU BASSIN D'ARCACHON ET SON BASSIN VERSANT

## DE L'ÉCOLOGIE EN GÉNÉRAL ET DE L'ASSOCIATION EN PARTICULIER

Bonjour à tous,

La COVID nous laisse un peu respirer, nous allons donc en profiter pour sortir... et tenir enfin notre **assemblée générale !** Fin **août, le 28** exactement, il sera enfin possible de nous rassembler dans la salle du 46 avenue des Colonies à Andernos.

Mais ce mois de **juin, le 27 après midi, nous sortirons voir les papillons à Audenge** en un lieu que peu connaissent : le marais de Mesple. Nous y serons accueillis par Alexandre. Nous ferons un rappel dans quelques jours car il faudra s'inscrire à cette promenade, gratuite pour les adhérents.

Malgré les aléas dus à la pandémie, l'absence de local où se réunir, votre Conseil d'administration travaille. Il suit l'actualité administrative et participe aux enquêtes publiques. Mais une chose lui manque, c'est de pouvoir rencontrer ses adhérents et débattre. Notez donc la date du 28 août dans votre agenda afin de ne pas manquer ce rendez-vous. Nous vous disons à bientôt!

Les Ecocitoyens.

### Sommaire

1. Un écocitoyen nous a quitté
2. **Écocide, crime ou délit ?**
3. **Un livre qui peut vous intéresser**
4. **QUIZ sur le réchauffement climatique.**
5. **La biodiversité des zones naturelles du Bassin**
6. **Des oiseaux qui ont quasiment disparu du Bassin**

7. Les maires du Bassin lavent plus vert

8. Réponses au QUIZ

9. Pour adhérer

-----

## 1. Un écocitoyen nous a quitté



### Adieu Aziz

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès du Dr Charles Aziz Mesbah. Médecin pédiatre par passion, il aura exercé son métier jusqu'à l'âge de 80 ans. Charles pour les uns, Aziz pour les autres, ces deux prénoms renvoient à sa double origine : basque par sa mère, iranienne par son père - un métissage qui fit de lui le sage, le poète, l'humaniste que nous avons eu le privilège de compter parmi nos fidèles adhérents, participant à nos actions de terrain autant qu'à nos réunions mensuelles auxquelles il apportait son regard éclairé.

Nos pensées les plus amicales accompagnent Passy, son épouse, et sa famille.

## 2. Tergiversations autour de la pénalisation de l'écocide en France



En novembre dernier, le gouvernement annonçait la création d'un délit d'écocide. Très controversé par une partie de la classe politique, ce projet semble pour l'instant en stand-by.

## Qu'est-ce que l'écocide ?

Étymologiquement l'écocide a pour racine « oikos » qui signifie « maison » en grec et « caedere » qui signifie « tuer » en latin. Au sens du dictionnaire Larousse, l'écocide est donc une « grave atteinte portée à l'environnement, entraînant des dommages majeurs à un ou plusieurs écosystèmes, et pouvant aboutir à leur destruction ».

La notion d'écocide a été employée dès 1970 par Arthur W. Galston, un biologiste américain, concernant l'agent orange utilisé par l'armée américaine lors de la Guerre du Vietnam. La pénalisation de l'écocide vise à sanctionner les atteintes massives à l'environnement. Les auteurs de cette infraction, s'exposeraient alors à des peines de prison, à des amendes et à l'obligation de réparation.

### Écocide : crime ou délit ?

L'une des questions centrales dans la reconnaissance de cette infraction est focalisée sur la qualification de cette dernière : il s'agit de savoir si l'écocide doit être considéré comme un délit (infraction de gravité moyenne, entre la contravention et le crime, punie d'une amende de 3 750 € au moins et d'une peine de prison allant de 2 mois à 10 ans) ou un crime (infraction la plus grave punie d'une amende de 3 750 € au moins et d'une peine de prison allant de 15 ans à la perpétuité).

**Alors que les citoyens de la Convention pour le climat souhaitaient voir intégrer dans le dispositif pénal l'écocide en tant que crime, le gouvernement s'est orienté davantage vers la création d'un délit d'écocide.**

### Projet en suspens

En avril dernier, l'Assemblée nationale a validé la création du délit d'écocide dans le projet de loi Climat. Ce délit doit s'appliquer « aux atteintes les plus graves à l'environnement au niveau national », selon la ministre Barbara Pompili. Le projet de loi prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison et 4,5 millions d'euros d'amende en cas de pollution intentionnelle des eaux, de l'air et des sols. Critiqué par la droite, jugeant les dispositions trop punitives, ainsi que par la gauche, jugeant au contraire ces dernières en deçà de l'enjeu écologique, le projet a été voté dans un contexte houleux. Côté entreprises et milieux économiques, ce projet a également été très critiqué. Finalement, le 10 juin dernier, le Sénat a décidé à la majorité l'annulation du délit d'écocide jugeant le terme trop ambigu. Le débat parlementaire, qui promet d'être animé, se caractérise notamment par le fait que certains préféreraient consacrer deux infractions différentes : l'une intentionnelle l'autre non. La première infraction, intentionnelle pourrait, au sens de Marta de Cidrac, rapporteure du projet de loi pour la Commission de l'Aménagement du Territoire, entraîner sept ans de prison et une amende minimale de 4,5 millions d'euros. La seconde, non intentionnelle, pourrait être punie de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million d'euros. L'idée de cette proposition serait de remplacer le terme d'écocide par la notion de « délits aggravants ». Il reste à savoir si ces propositions vont entraîner l'annulation du délit d'écocide voulu par le gouvernement.

### L'importance de l'abolition du droit à tuer la nature

Quel que soit le nom qu'on lui donne, **l'atteinte massive à la vie des écosystèmes et de la biodiversité ne doit plus être tolérée et doit être sanctionnée par un droit contraignant.** La reconnaissance de l'écocide est une question qui prend de plus en plus d'ampleur au plan national comme international. L'important est d'exercer une action dissuasive auprès d'acteurs peu concernés à l'égard de notre environnement. La reconnaissance de cette infraction dans la

scrupuleux à l'égard de notre environnement. La reconnaissance de cette infraction dans le système pénal français reste à ce jour en suspens. En attendant une éventuelle consécration législative, la multiplication des atteintes de masse à l'environnement invite ainsi à se demander si la priorité ne serait pas plutôt d'appliquer le droit de l'environnement déjà existant qui est à ce jour bien malmené.

### 3. Un livre qui peut vous intéresser



*Un nouveau droit pour la Terre*, Valérie Cabanes, ed. Seuil

Valérie Cabanes, juriste de droit international, publie en 2016 son troisième livre consacré au crime d'écocide qui détruit les conditions d'habitabilité de la Terre. Elle a contribué à la Déclaration universelle des droits de l'humanité.

Depuis, l'Assemblée nationale a approuvé en avril 2021 le délit mais pas le crime d'écocide comme l'avait réclamé la Convention Citoyenne pour le Climat.

Ce livre de combat dresse le constat alarmant de notre irrespect des limites planétaires qui affecte en premier les peuples autochtones et finira par mettre l'espèce humaine en danger d'extinction. Elle ne pourra se protéger qu'en protégeant le vivant dans son ensemble.

Le principe de précaution s'applique à l'usage des technologies et au prélèvement des ressources. Protéger les communs et les cycles de la Terre nécessite une gouvernance mondiale sortant d'une vision utilitariste pour l'humain.

Nous avons des comptes à rendre à la nature qui doit être défendue en justice en la reconnaissant comme sujet de droit. D'objet elle devient sujet. Mandat doit être donné à la Cour Pénale Internationale dotée de la compétence universelle pour qualifier les crimes commis contre la planète et ouvrir une justice préventive par la promulgation d'une obligation de vigilance environnementale et sanitaire à l'échelle globale. Les citoyens ou les Etats pourront saisir le TPI en phase de préprojet industriel si un risque d'écocide est avéré.

Les tribunaux d'opinion (Tribunal Permanent des Peuples, Tribunal des Droits de la Nature, Tribunal contre Monsanto) anticipent pacifiquement la réforme du droit public et pénal international mais laissent présager des révoltes à venir si les peuples continuent à ne pas être entendus et la nature saccagée. Quel regard porteront sur nous les générations futures si nous n'agissons pas maintenant ?

### 4. QUIZ VRAI ou FAUX sur le réchauffement climatique

| QUIZ                                                                                                                                                                  | VRAI | FAUX |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| 1 Le méthane, l'ozone, le gaz carbonique, le protoxyde d'azote et la vapeur d'eau sont TOUS des gaz à effet de serre, qui favorisent donc le réchauffement climatique |      |      |
| 2 La température moyenne de notre Terre est seulement de 15°. S'il n'y avait pas de gaz à effet de serre, la <u>température moyenne de la Terre serait de 0°</u> .    |      |      |
| 3 Depuis 1850, la part du réchauffement climatique due aux <b>activités humaines est de 55%</b>                                                                       |      |      |
| 4 Les variations du climat de la Terre, tropicalisation ou glaciation, sont dues à des <b>causes naturelles</b> .                                                     |      |      |
| 5 Une entrée en glaciation se fait en <b>quelques centaines d'années</b>                                                                                              |      |      |
| 6 Lors de la dernière glaciation, il y a seulement 21000 ans, la température moyenne de la Terre était <b>10 ° plus froide</b> que maintenant                         |      |      |

*Voir les réponses plus bas*

## 5. Protéger la biodiversité des zones naturelles du Bassin



Nous avons appris par la presse que l'aéro-club d'Andernos vient de rejoindre une association appelée Aéro Biodiversité. Il s'engage à la protéger (la biodiversité) sous la coupe bienveillante de l'adjoint à l'environnement... Rappelons que si les municipalités peuvent protéger la biodiversité sur leur commune, c'est un peu grâce à votre association avec l'aide du Tribunal Administratif:

- 2012 : Le projet de zone d'activités de Mouchon à Lanton est annulé
  - 2013 : chute du PLU de l'ancienne municipalité d'Andernos qui voulait urbaniser le Communal (lotissements Matoucat et aérovillage) et La Montagne ( golf immobilier)
  - 2018 : le PLU de l'équipe actuelle est corrigé dans la zone du Communal (projet de lotir) et celle de l'aérodrome (maintien en zone urbanisable).
- Ces zones doivent rester naturelles.

**Pourquoi ? Qu'ont-elles de si particulier ?**

La plupart des zones naturelles du Bassin sont des zones humides. Grâce à la nature du sol et à l'affleurement de la nappe phréatique, la nature s'y développe et la présence de substances nutritives favorise l'adaptation de nombreuses espèces. Mais beaucoup de zones humides ont disparu et les espèces avec. Certaines sont endémiques et/ou en voie d'extinction, ce pourquoi elles bénéficient d'une protection régionale, voire nationale.

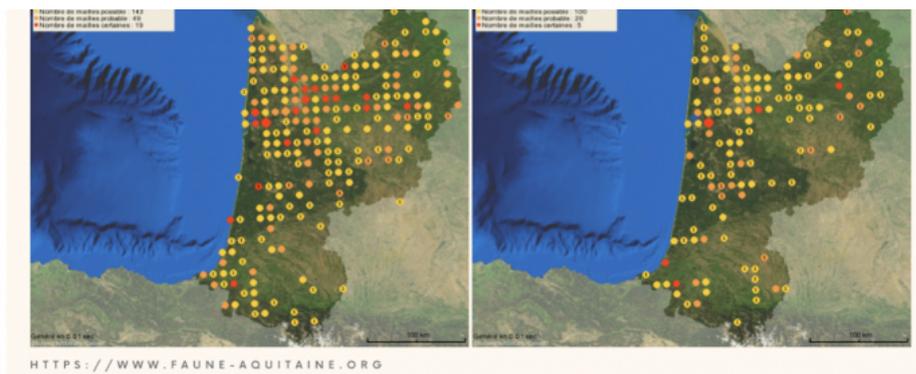


Dans le Nord Bassin en particulier on recense des prairies humides, des forêts humides et des lagunes. Citons la zone humide du Communal à Andernos, la lagune de Mouchon à Cassy-Lanton, le marais de Mesple à Audenge, le marais des Agaçats à Lège, entre autres.

## 6. Des oiseaux qui disparaissent du Bassin ?

Ce n'est un secret pour personne : de nombreuses espèces animales sont en régression, principalement en raison de la disparition de leurs habitats naturels et du développement des activités humaines. Le Bassin d'Arcachon est, depuis longtemps, un lieu très prisé par beaucoup d'oiseaux nicheurs et parmi eux, quelques-uns se font rares : c'est notamment le cas de l'Hirondelle de fenêtre, du Torcol fourmilier, de la Pie-grièche à tête rousse et du Lorient d'Europe. Ces oiseaux, autrefois observables sur la commune d'Andernos, semblent aujourd'hui avoir quasiment disparu et il ne reste que quelques individus sur le pourtour du Bassin. D'après les données relevées sur Faune Aquitaine (site participatif géré par la LPO), les populations de ces 4 espèces recensées entre 2017 et 2021 sont en nette diminution comparées à celles recensées entre 2009 et 2013, en particulier pour le Torcol fourmilier et l'Hirondelle de fenêtre : près de 60% d'individus en moins .





Attention cependant, la carte de distribution est basée sur les données produites par les observateurs. Elle ne doit donc pas être considérée comme une carte atlas consolidée. Si le sujet vous intéresse, ne manquez pas notre prochaine assemblée générale en août, nous en reparlerons plus en détail à cette occasion !

## 7. Les maires du Bassin lavent plus vert



Plus ça bétonne dans les communes, plus verts les slogans : "Respirez vous êtes arrivés" - "Bassin par nature" - "Tout y est nature" - "La ville choisie par la nature" - "... naturellement

»

## 8. RÉPONSES au QUIZ

|        |                                                                                                                                                            |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 VRAI | Oui, tous. La vapeur d'eau constitue d'ailleurs le principal gaz à effet de serre                                                                          |
| 2 FAUX | Sans gaz à effet de serre, la température moyenne de la Terre serait de <b>-18°</b>                                                                        |
| 3 FAUX | La part du réchauffement climatique due aux activités humaine est de <b>100%</b> .<br><b>La trajectoire naturelle du climat va vers un refroidissement</b> |
| 4 VRAI | En effet, les variations du climat dépendent des paramètres de l'orbite terrestre, selon si elle se rapproche ou s'éloigne du soleil                       |
| 5 FAUX | Une entrée en alaciation se fait <b>en plusieurs dizaines de milliers d'années</b>                                                                         |

